



Devis déjà signé et avance payée - délai de rétractation

Par **nicoletta_old**, le **26/12/2007** à **21:39**

J'ai signé le 20 décembre parce que j'étais pressée un devis chez un chauffagiste pour des travaux sur la cheminée d'un chauffage à gaz.

Il s'avère que le chauffagiste me compte 412 euros pour du matériel qui en vaut au maximum 100 (catalogue à l'appui). J'ai téléphoné le lendemain et j'ai signalé cette "erreur". L'entreprise devait me rappeler, elle ne l'a pas fait. Maintenant elle est fermée jusqu'au 2 janvier pour les fêtes de fin d'année. J'ai rendez-vous pour les travaux le 2 janvier.

Puis je me rétracter? Quel est le délai? Puis-je récupérer la totalité de mon avance?

Merci

Par **PACO29**, le **11/01/2008** à **18:38**

Avez vous eu une réponse, je suis dans un cas similaire